

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

3

- 8^{ème} année

10 'Hechvan 5769 - Samedi 8 Novembre 2008

EDITORIAL
par 'Haim NISENBAUMVIVRE avec la
Paracha
Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

UNE PERCÉE

La crise et le rêve

Comme souvent les grandes civilisations, l'occident a su construire, au fil du temps, des sociétés fières d'elles-mêmes, de leur réussite et de leur puissance. Il a su cultiver sa vision du monde et, dans son expansion, la transmettre à toute la planète. Renonçant parfois au bénéfice d'inventaire, la plupart des hommes ont fini par adopter, avec plus ou moins d'enthousiasme, cette vision. Qui n'aspire pas à la liberté, au bonheur et à l'abondance présentés comme le but de l'Histoire ? Certes, tout cela avait un prix : un certain renoncement à son propre héritage d'esprit et de cœur au profit d'une culture mondialisée, quelques exclus du merveilleux projet, dépassés par ce nouveau monde, une certaine destruction des cadres de vie, des tensions diverses, plus ou moins inquiétantes. Mais au moins le rêve avait-il toujours les couleurs de l'avenir. Au moins semblait-il toujours en état de structurer les fameux – et éternellement attendus – lendemains qui chantent. Et voilà qu'il suffit d'un rien...

Il aura donc suffi d'une tempête financière, de chiffres qu'on a peine à se représenter tant ils alignent de zéros, de courbes hier conquérantes qui découvrent, peut-être avec effroi, le chemin des abîmes, pour que toute cette belle construction montre ce qu'elle est : un édifice assez léger pour grandir sous l'effet de vents

porteurs mais qui menace d'effondrement ceux qui y ont trouvé abri quand les vents sont contraires. Mais comment ce qui semblait si solide peut-il, si brutalement, devenir si fragile ? Comment un si brillant système peut-il en arriver à ruiner tant d'existences ? N'est-ce pas aussi parce qu'il y manquait un élément qui, invisible, donne assise et fermeté comme la solide structure interne d'une construction aérienne ? Et si, finalement, cela s'appelait une âme, un sens des choses ? Et si les turbulences actuelles étaient l'occasion de les retrouver ?

Lorsque l'environnement habituel est bousculé, voici que nous retrouvons la fragilité des choses. Voici que l'instabilité, que nous avons parfois cru avoir conjurée, revient comme une règle qui s'impose avec toute la force des choses longtemps contenues. De cette instabilité, il est possible de faire germer un sentiment essentiel. La seule matérialité ne peut constituer un mode de vie. La poursuite incessante et jamais satisfaite d'une richesse par nature éphémère ne peut être chemin de vie. Alors, il faut lui donner sens. Nous savons que le judaïsme trace une voie dans ce monde, qu'il sait y conduire chacun pour le bonheur, la liberté... Un rêve ? Comme tous les espoirs, mais il sait ne pas s'effondrer.

«Avraham construisit une auberge à Beer Chéva et y appela au nom de D.ieu...» (Béréchit 21:33)

Quelle relation y a-t-il entre construire une auberge et y appeler au nom de D.ieu ?

Nos sages interprètent ce verset dans ces termes : Ne lisez pas «il appela» mais plutôt «il fit appeler les autres». Dans son auberge, dans la terre aride du désert de Beer Chéva, Avraham offrait l'hospitalité aux voyageurs épuisés et ils les amenaient à la foi en un D.ieu unique.

Après avoir été pleinement rassasiés, ses invités se levaient, remerciaient leur hôte et s'apprétaient à prendre congé. C'est alors qu'Avraham leur disait : «Qu'avez-vous mangé qui m'appartienne ? C'est le D.ieu du Monde qui vous a nourris. Remerciez-Le et bénissez Celui Qui par Sa parole a permis l'existence du monde». C'est ainsi qu'agissait Avraham avec tous ses invités, faisant ainsi progresser le but central de sa vie ; la dissémination dans le monde de la foi en D.ieu.

Et que se passait-il si ses invités se refusaient à louer D.ieu pour l'hospitalité dont ils avaient joui ? Le Midrach nous rapporte ce que faisait Avraham si cette situation survenait.

Si l'invité se refusait à décliner la bénédiction, Avraham lui présentait alors la note de frais d'auberge. Fixant un prix exorbitant pour chaque victuaille, il défiait son invité en ces termes : «qui d'autre vous donne du vin au milieu du désert ? Qui vous donne de la viande dans le désert ? Du pain en plein désert ?» Face à la perspective d'une dette énorme, l'invité optait pour l'offre originelle d'Avraham et récitait la bénédiction requise.

Des éclaircissements nous sont nécessaires. La méthode employée par Avraham pour disséminer le monothéisme semble ne pouvoir être qualifiée que de coercition. Il devient alors difficile de percevoir le bienfait d'obtenir une acceptation momentanée et superficielle à ses exigences. Ceux qui n'avaient pas envie de prier D.ieu prétendaient le faire en présence d'Avraham puis partaient. Quel intérêt ?

Et pourtant, le Midrach affirme, concernant cette attitude dans l'auberge de Beer Chéva, que D.ieu dit à Avraham : «Mon nom n'était pas reconnu par Mes créatures. Tu as fait en sorte que Mon nom soit reconnu par celles-ci, aussi Je considère que tu as été un partenaire pour Moi dans la création du monde». Il apparaît donc que les méthodes d'Avraham avaient un effet très réel et ce, à une échelle grandiose.

Mais comment cette pratique rencontra-t-elle tant de succès ? Comment la force peut-elle aboutir à autre chose qu'à un service

ALLUMAGE DES BOUGIES
Marseille et région- Entrée: 17h05
- Sortie : 18h06

«des lèvres» ? Et si réellement, les louanges qu'Avraham obtenait par force de la part de ses invités étaient prononcées sincèrement, comment cela fut-il possible par le biais d'un chantage ?

Le désir véritable

Si nous parlons d'un Juif obligé d'accomplir une Mitsva ou empêché d'en transgresser une, nous citerions l'enseignement de Maïmonide dans ses Lois du Divorce. Si un homme est obligé de divorcer de sa femme mais refuse de lui présenter le document de divorce, la cour rabbinique peut l'obliger à accepter en recourant à des sévices corporels, et alors le divorce est valide. Comme cela a été expliqué, même lorsqu'un Juif est forcé de faire ce que la Torah demande de lui, il est considéré comme ayant agi de sa propre volonté. Cela en dépit du fait que, selon la loi juive, un acte de divorce est invalide s'il n'est pas donné volontairement.

Cette règle s'appuie sur une base mystique. L'âme divine d'un Juif, néfesh hahélokiet, est conduite par un désir unique : servir D.ieu. C'est cette âme qui renferme la volonté profonde et essentielle du Juif. Mais parfois, ce désir est supprimé et l'on peut être poussé à ignorer la loi de la Torah. Pourtant, ce sentiment n'émane pas de l'intériorité du Juif mais est plutôt le résultat d'une influence extérieure, le Yétsér Hara (penchant vers le mal), qui agit sur lui.

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons désormais comprendre les mécanismes spirituels qui auraient motivé les méthodes d'Avraham s'il avait forcé des Juifs à l'observance de la Torah. Mais en fait, ce n'était pas son cas. Avraham imposait le service de D.ieu à chaque non Juif qui passait par son auberge. Il ne s'agissait pas ici de s'occuper d'une dichotomie entre un désir intérieur et un désir extérieur à l'homme. Si ces hommes n'avaient pas le désir de louer D.ieu, c'était précisément ce qu'ils ressentiaient et il n'y avait nul besoin qu'ils fassent une démonstration hypocrite.

Nous devons donc dire qu'Avraham les motivait réellement pour qu'ils louent sincèrement D.ieu. Ainsi, alors qu'il semblait les obliger à accomplir ce commandement, et c'est ce que nous allons comprendre, d'une certaine façon, il les menait à une foi sincère et nouvelle en D.ieu.

L'homme laid et le Sage

Le Talmud relate une histoire concernant le Sage de la Michna, Rabbi Eléazar qui, un jour qu'il voyageait, rencontra un homme qui était «extrêmement laid». Rabbi Eléazar lui dit : «O homme vide ! Comme tu es laid ! Est-ce que tous les gens issus de ton pays sont aussi laids que toi ?». Interloqué, l'homme répliqua : «Va chez le Maître d'œuvre Qui m'a fabriqué et dis Lui : le récipient que Tu as fait est laid !»

Nous nous posons une question : Rabbi Eléazar ne savait-il pas, avant la réponse de l'homme, que le corps d'un homme est le travail de D.ieu ?

Et plus encore, comment est-il possible qu'un homme de la stature de Rabbi Eléazar se permette de parler d'une façon si cruelle ?

Cependant cette histoire peut s'éclaircir d'une autre perspective. L'homme était, certes, laid. Mais cela n'était pas le souci de Rabbi Eléazar. Ce dernier avait contemplé l'homme dans sa stature spirituelle, laide et vide de tout mérite. Et dans cette situation, cet homme n'avait pas même la sensibilité pour reconnaître combien sa situation était grave et ne pouvait donc, à cause de sa bassesse, recevoir aucun conseil que Rabbi Eléazar aurait pu lui prodiguer. Le Sage avait donc pour but de briser cet aveuglement en portant atteinte à l'égo de cet homme. Et c'est ce qui se passa. Surpris et blessé, l'homme chercha dans son cœur et avança la seule vraie réponse : «Adresse toi à Celui Qui m'a créé et dis Lui : le récipient que Tu as créé est laid». A ce moment précis, il se souvint du D.ieu Qui l'avait créé et de plus, que D.ieu est un Maître d'œuvre Qui façonne ses récipients avec un but et une intention.

L'homme fut pris d'une conscience poignante d'une idée qu'il n'aurait pu entendre une seconde plus tôt. Dans ce moment d'humiliation, il regagna une sensibilité qui l'éleva hors de sa laideur et intensifia, sur le champ, sa relation avec D.ieu.

Après cette rencontre, Rabbi Eléazar demanda des excuses à l'homme qui répondit : «Je ne te pardonnerai que si tu ne t'habitues pas à parler ainsi». La grande majorité des gens, même ceux qui sont «laid» dans leurs actes et leur caractère, n'ont pas besoin d'être humiliés pour arriver à une prise de conscience. Toutefois, l'homme ne stipula pas que Rabbi Eléazar ne devrait plus jamais parler ainsi car, comme nous l'enseigne notre histoire, parfois, pour certaines personnes, dans de rares situations, l'élévation spirituelle ne peut survenir que si leur grossièreté est brisée par un moment de désespoir.

La requête d'Avraham

L'idée qui précède, le fait qu'un moment de désespoir peut faire jaillir un progrès sincère dans le développement spirituel, est celle qui animait Avraham. Il ne présentait pas à ses invités obstinés une note effarante pour leur faire du chantage. Mais il avait pour intention de créer une situation dans laquelle ses invités devenaient, et de façon aigüe, conscients de leur situation sans issue. Cela brisait ce qui les empêchait de percevoir la validité de la requête d'Avraham par eux-mêmes.

Le niveau auquel aspire tout non Juif est celui d'un Juste des nations qui observe les 7 commandements adressés à Noa'h et à lui est promise une part dans le Monde Futur. L'un des ces 7 commandements est la foi en D.ieu.

C'est aussi la raison pour laquelle Avraham s'engageait dans des discussions avec des preuves et des raisonnements. Mais quand il rencontra un invité exceptionnellement têtu, il tenta alors de briser cette grossièreté, orchestra soigneusement un moment de désespoir et c'est alors que les explications précédentes commençaient à pénétrer et l'invité prenait conscience de la vérité et s'exclama : «Béni soit D.ieu Dont nous avons consommé le monde».

Etude du Séfer Hamitsvot du **RAMBAM** (Maïmonide)

Mardi 4 Novembre - 6 'Hechvan

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.
Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre

Mercredi 5 Novembre - 7 'Hechvan

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement nous incombant de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.
Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

Jeudi 6 Novembre - 8 'Hechvan

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).
Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement nous incombant d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah) et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement nous incombant d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa rémission totale.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction qui a été faite de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

Vendredi 7 Novembre - 9 'Hechvan

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement nous incombant de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.
Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

LE RECIT de la Semaine

Les franges problématiques

La liberté de culte était totalement inconnue pour nous, citoyens d'Union Soviétique. Depuis ma plus tendre enfance, on m'avait inculqué que chacun de mes gestes était surveillé. Chaque pas que je faisais dans la rue était observé et je devais me retourner fréquemment pour voir qui me suivait. Constamment, j'étais épié par des informateurs du K.G.B., spécialement ceux de la « Yevseksia », la section juive du parti communiste, dont la mission était de déraciner toute trace de religion de la glorieuse Union Soviétique, avec une insistance particulière sur le judaïsme.

Une famille comme la mienne provoquait la rage du K.G.B. On savait que nous étions des membres des «Schneersohn», comme on appelait là-bas les 'Hassidim de Loubavitch, d'après le nom de notre Rabbi. Ces 'Hassidim travaillaient inlassablement pour maintenir vivante la flamme du judaïsme et pour créer les infrastructures minimum de toute communauté digne de ce nom. Ce sont les «Schneersohn» qui bâtirent un réseau clandestin d'écoles juives, de synagogues, de Mikvaot (bains rituels) et qui s'efforçaient d'obtenir les objets rituels.

Telle fut mon enfance. Malgré les risques et malgré la constante vigilance qui s'imposait à toute notre famille, nous menions une vie juive traditionnelle : prière, étude de la Torah, cacherout, Chabbat mais aussi réunions 'hassidiques avec chants et danses dans la plus pure tradition Loubavitch. Bien entendu, tout ceci se déroulait dans une clandestinité absolue.

L'école laïque était obligatoire ; la vie y était particulièrement redoutable pour un jeune garçon comme moi, soucieux de suivre les lois et traditions juives. Par exemple, j'avais toutes les peines du monde à trouver chaque jour un endroit pour me laver les mains rituellement avant de manger mon sandwich.

Trois de mes camarades de classe étaient eux aussi pratiquants. Bien entendu, nous restions soudés pour nous soutenir mutuellement. Après l'école, nous nous rendions ensemble dans un endroit secret afin d'étudier la Torah. Parfois l'emplacement de cette «école» clandestine changeait quatre ou cinq fois durant la même semaine car on craignait que l'endroit précédent n'ait été repéré par la police secrète. Pour nous, ces précautions étaient devenues normales, nous n'imaginions pas – dans nos rêves les plus fous – qu'une école juive puisse être acceptée officiellement par un quelconque gouvernement.

Un jour, le directeur de l'école entra dans notre classe. Il était accompagné par l'infirmière scolaire : jamais nous ne les avions aperçus visiter ensemble une classe. Il nous informa que nous allions tous être vaccinés.

Ce qui peut sembler être une occasion de se divertir pour mes compagnons fut pour moi une perspective effrayante. Je portais un «Talit Katane» sous ma chemise. Le Talit Katane est comme un tee-shirt ouvert sur le côté et dont les quatre coins sont ornés de franges rituelles serrées par des nœuds : ce vêtement nous rappelle les 613 Mitsvot contenues dans la Torah.

Quand j'enlèverai ma chemise pour recevoir la piqûre, l'infirmière remarquerait immédiatement mon Talit Katane – normalement caché – me poserait des questions et... les conséquences pourraient être terribles : il ne s'agirait pas d'une enquête sociale, avec éventuellement une amende infligée à mon père pour m'enseigner de telles «sornettes moyenâgeuses». Cela pouvait signifier la prison pour mon père – et même pour moi. Mon père avait déjà subi une peine d'emprisonnement auparavant ainsi que les pères de mes camarades. Les prisons soviétiques... C'était l'horreur absolue, surtout pour des Juifs pratiquants. Je sentis une vague de chaleur me traverser puis je ne mis à frissonner de froid. Immédiatement, je décidai d'un plan : je demandais la permission d'aller aux toilettes et là, je pourrais enlever discrètement mon Talit Katane.

- Bien sûr ! déclara le directeur. Tu seras le premier à recevoir la piqûre puis tu pourras aller aux toilettes !

Patatras ! Peut-être pensait-il que je cherchais à éviter le vaccin : je suis sûr qu'il ne soupçonnait pas l'existence de mon Talit Katane.

En soulevant ma chemise, je pris soin de soulever aussi mon Talit Katane en veillant à ce que les franges ne dépassent pas. Tout se passa bien. L'infirmière m'administra la piqûre et ne dit pas un mot sur mon accoutrement : l'avait-elle seulement remarqué ? Peut-être que oui mais cela ne l'avait pas interpellée. Soulagé, je respirai profondément.

Le lendemain, durant la pause du repas, l'infirmière me convoqua dans son bureau. J'étais maintenant persuadé qu'elle avait tout remarqué et que de graves ennuis se préparaient. Elle ferma la porte derrière moi et me demanda, à voix basse, comme si elle craignait elle aussi d'être espionnée : «Ce sont des Tsitsit ou des Téfelines ?»

Vous pouvez imaginer combien je fus stupéfait.

Elle continua, m'expliqua qu'elle aussi était juive et qu'elle se souvenait que son grand-père portait ce genre de vêtement. Elle se souvenait distinctement juste de deux sortes d'objets rituels et elle voulait savoir comment s'appelait celui que je portais... Je répondis qu'effectivement, les franges de mon Talit Katane s'appelaient des Tsitsit.

Heureuse de pouvoir maintenant parler ouvertement, elle me confia qu'elle avait admiré ma force de caractère et mon courage. De voir un enfant juif maintenir les traditions même dans un environnement aussi hostile l'avait réconfortée quant à l'avenir du judaïsme en pays communiste. Nous avons longuement discuté de mes difficultés personnelles à l'école et elle s'engagea à me permettre de venir chaque jour dans son bureau afin que je puisse me laver les mains rituellement et manger mon repas tranquillement sans me faire remarquer et sans être incommodé par la façon sauvage de manger de mes camarades. C'est effectivement ainsi que l'épreuve de l'école publique devint pour moi et mes camarades plus supportable.

Betsalel Schiff- Kfar Chabad- traduit par Feiga Lubecki

Activités Tsivot Hachem .Dimanche 16 novembre
Equitation l'après-midi pour les 7 à 12 ans.- PAF: 12€
RESERVATION AU 04 91 06 01 04

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

Samedi 8 Novembre - 10 'Hechvan

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, cette année, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

Dimanche 9 Novembre - 11 'Hechvan

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquérir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux Lévités des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire dans le pays d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévités.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un Temple pour le service sacré.

Lundi 10 Novembre - 12 'Hechvan

Mitsva négative n° 79 : Il nous est interdit de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : Il nous est interdit de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède; au contraire, on y montera à petits pas.

Mardi 11 Novembre - 13 'Hechvan

Mitsva positive n° 21 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de respecter énormément le Sanctuaire au point de le considérer dans notre cœur comme un lieu inspirant crainte et tremblement.

Attention: ce feuillet ne peut être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

LE COIN

halakha

QU'EST-CE QUE LA BÉNÉDICTION DE LA LUNE ?

«Bénir la nouvelle lune en son temps est considéré comme accueillir la Présence divine» (Talmud).

Une fois par mois, alors que la lune est en phase ascendante, les Juifs récitent une bénédiction particulière appelée «Kiddouch Levana».

On peut réciter le Kiddouch Levana dès le troisième jour du renouveau de la lune – qui s'appelle le Molad. Mais, selon la Kabbale, il est préférable d'attendre une semaine entière. Par contre, on ne peut plus réciter cette prière après le 15ème jour du mois lunaire car la lune décroît.

Le meilleur moment pour réciter cette prière est le samedi soir, quand on quitte la synagogue et qu'on porte encore les habits de Chabbat.

On ne peut réciter cette prière que si la lune est visible et n'est pas obstruée par les nuages. On se tient à l'extérieur et on regarde la lune puis on se tourne vers l'est et on récite la bénédiction avec les versets et prières qui l'accompagnent. Plus il y a de participants pour cette courte cérémonie, mieux c'est car, après tout, on accueille la Présence Divine !

En présence d'un Minyane – dix Juifs – on récite le Kaddich.

Bien entendu, on n'adresse pas de prière à la lune mais à son Créateur pour Son œuvre merveilleuse qu'est le cycle cosmique. La lune possède le cycle mensuel le plus évident de toutes les étoiles et planètes. C'est pourquoi nous saisissons l'occasion de son renouvellement, de sa renaissance pour bénir D.ieu pour ce chef-d'œuvre.

Par ailleurs, le peuple juif est comparé à la lune, avec des périodes triomphantes puis des périodes décroissantes tout au long de son histoire. Il en est de même pour la Che'hina, la Présence Divine – qui est aussi comparable à la lune, par cet aspect-là. Le fait de bénir la lune lors de sa réapparition est une manière de renforcer notre confiance en D.ieu car nous sommes sûrs que la lumière de sa Présence emplira bientôt le monde quand notre peuple sera délivré de l'exil avec la venue de Machia'h.

Et c'est pourquoi cette petite cérémonie se termine avec des chants et des danses joyeuses.

F. L.

ÉTINCELLES de Machia'h

QUAND LE PROPHÈTE ELIE VIENDRA-T-IL ?

Nos Sages enseignent qu'il faut attendre la venue de Machia'h constamment. C'est là le sens de la phrase que nous disons dans la prière : «En Ton salut, nous avons confiance tout le jour». Elle signifie que notre certitude de la venue de Machia'h est si forte que véritablement chaque moment du jour nous attendons son avènement.

Cependant, une question se pose. Il est dit que le prophète Elie viendra annoncer cette venue. Dès lors, comment peut-on penser que le Machia'h viendra à présent puisque le prophète ne l'a pas encore annoncé ? Mais cette procédure ne sera applicable que si la venue de Machia'h se déroule selon un processus habituel qualifié par le Talmud de «en son temps». Au contraire, si elle arrive «en hâte», Machia'h pourra être présent alors que le prophète ne sera pas encore venu.

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch) H.N.

Cours de DANSE Tous les Mercredis soirs de 20h à 21h

réservé à un public féminin - au gymnase du Gan Mordékhaï

PAF: 25€/mois

AU 112 BD BARRY - 13013 MARSEILLE
04 91 06 00 61

GENERALI Solutions d'assurances
Mutuelle SANTE Jusqu'à 3 MOIS OFFERTS
Ass. HABITATION 35% de REMISE
Prévoyance Epargne Santé Placements Habitation à votre service
06 09 64 24 22 - E.mail: lammouial@generali.fr **Lionel AMMOUAL**

IDT distribution
ACHETER VOTRE ELECTROMENAGER JUSQU'A 20% MOINS CHER!!
Tél : 04 91 16 83 27
Offre Spéciale Jeunes Mariés
Pour toute cuisine complète achetée* un cadeau offert!!
Garantie 5 ans Livraison étage
*voir conditions en magasin

Jenny Esthetic
Epilation Soins visage Corps Maquillage mariée Manucure Beauté des pieds Onglerie Modelage
SOINS A DOMICILE Esthéticienne D.E.
Epilation complète = 40€
06 18 20 42 20

Pour toutes annonces, publicités et dédicaces, contacter nous au 04 91 66 44 18 ou par mail à contact@jloubavitch.com

CONCEPT ART & DECO Cyril BERREBI
Décorateur Concepteur - Designer Particuliers et Professionnels
Nouveau à Marseille Votre décoration d'intérieur à partir de 300 €
Créations et réalisations sur mesure: Aménagement intérieur Home-Staging, (préparation à la vente) Conseil en décoration Coaching déco, (maison, boutique, appartement)
Contact: +33(0)6 12 97 45 40 cyril.berrebi@gmail.com - http://www.concept-art-deco.com

PHOTOJAC BOUAZIZ
4 rue Chateaubriand (Place du 4 septembre) 13007 Marseille
tél: 04 91 31 16 40 / 06 78 42 10 02
NOUVEAU CONCEPT

Impression : Omnis Coloris